

# Wolu-Inter-Quartiers ... ... en action

BELGIQUE – BELGIE  
P.P.  
1200 BRUXELLES 20  
1/3380


**Février 2007**

MENSUEL N° 105 de l'asbl Wolu-Inter-Quartiers

Av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Bureau de dépôt : 1200 Bruxelles 20 – P 401101 – Ne paraît pas en juillet ni en août.

Ed. resp.: J. Clocquet, av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

<input type="radio"/> News	<input type="radio"/> Photos	<input type="radio"/> Liens	<input type="radio"/> Contact
<input type="radio"/> Wiq en action ▶		<b>Nouveau !</b> Venez surfer sur notre site internet <a href="http://www.wiq.be">http://www.wiq.be</a>	
<input type="radio"/> Enquêtes publiques ▶			
<input type="radio"/> Présentation de l'asbl ▶			
<input type="radio"/> Comités ?			
<input type="radio"/> Mobilité ▶			
<input type="radio"/> Activités			

## **Nous avons rencontré les autorités communales !**

Comme annoncé au mois de novembre, le conseil d'administration de Wolu-Inter-Quartiers et son coordinateur ont rencontré les autorités communales, en l'occurrence Messieurs Maingain et Franginoul, ce vendredi 2 février.

Voici les dossiers que nous avons mis en avant car ils nous paraissent être importants pour la prochaine législature.

### **La participation.**

C'est certainement un thème que les habitants ont à cœur et qu'ils revendiquent depuis longtemps. Entre les différents règlements qui peuvent exister et les initiatives prises par la Commune, nous souhaitons être actifs et constructifs dans les dossiers qui nous semblent importants, et ce, le plus en amont possible.

Nous pouvons en effet relayer les préoccupations qui nous sont transmises par les habitants des quartiers affiliés à notre association. La connaissance de ces préoccupations peut utilement éclairer la Commune lorsque celle-ci élabore des projets.

Dans la mesure où **un code de la participation serait mis en place** prochainement à WSL, nous sommes bien sûr particulièrement soucieux, dans une optique « participative », d'avoir l'opportunité d'un échange d'opinion à propos du projet de code, et ce avant qu'il ne soit définitivement terminé.

## **Les outils urbains**

**Le Plan Communal de Développement et le Plan Communal de Mobilité** sont deux outils qui nous semblent indispensables pour, d'une part, avoir un état de la situation dans les nombreux domaines traités par le PCD et le PCM et, d'autre part, connaître les objectifs et les politiques qui seront menées au cours des prochaines années dans les différents domaines concernés.

Nous sommes convaincus que la création d'un cadre de travail référentiel permettra aux autorités communales de prendre les décisions les plus appropriées à la situation.

**Le Règlement Communal d'Urbanisme** mériterait également une actualisation pour mieux le mettre en phase avec les réalités actuelles et la nouvelle réglementation régionale (RRU)..

### **Des dossiers plus précis**

Nous souhaiterions que la Commune se penche plus particulièrement sur les dossiers suivants, et nous sommes prêts à participer activement à des réunions préparatoires sur ces différents thèmes, pour débroussailler le terrain et clarifier les souhaits de chacun :

#### **En matière d'urbanisme :**

- la finalisation du PPAS 60 ter ;
- le réaménagement de la place Saint-Lambert, pour laquelle il existe un excellent plan élaboré par les services communaux ;
- la réalisation d'un outil efficace permettant d'éviter la transforma-

tion des jardinets de façade en parking privé.

#### **En matière de mobilité :**

- la création d'un **Plan Déplacement Entreprise** pour le personnel communal ;
- une gestion plus dynamique des problématiques de **circulation et de stationnement autour du Shopping Center** ;
- une réflexion sur le **réaménagement du boulevard Brand Whitlock en boulevard urbain**, plus convivial. Pour information, Wolu-Inter-Quartiers met actuellement en place un groupe de réflexion à propos de cette voirie. La première réunion, qui devrait se tenir en mars prochain, permettra d'en préciser les objectifs, les personnes ressources qui seront contactées et le rythme de travail.

#### **En matière d'environnement :**

Nous souhaitons que la Commune mette **la priorité sur la problématique des inondations** en constituant un groupe de travail ouvert aux habitants qui désirent apporter leurs compétences en la matière.

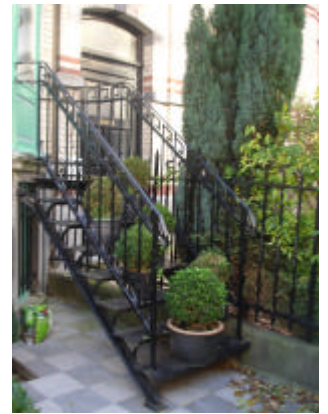
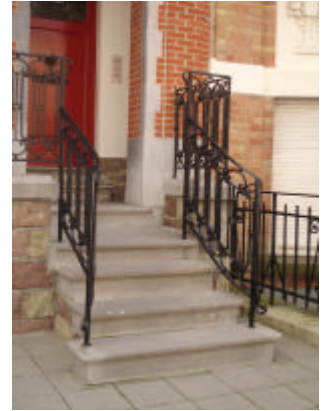
Cette liste n'est évidemment pas exhaustive.

**D'une manière générale, nous voulons mettre le développement durable comme fil conducteur à l'ensemble des actions que nous initierons et/ou soutiendrons durant cette nouvelle législature et nous souhaitons que la commune soit un partenaire actif pour appliquer et promouvoir cette idée.**

Les suites de cette rencontre dans notre prochain bulletin.



# Le petit patrimoine



Toutes les photos sont prises à Wo'luve-Saint-Lambert.

## Le perron

A la fin du XVII<sup>e</sup>, il est interdit de construire devant la porte d'entrée un escalier extérieur débordant sur la voirie publique.

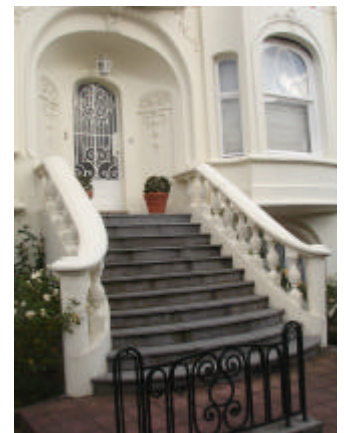
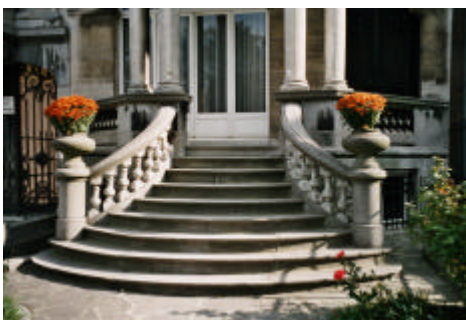
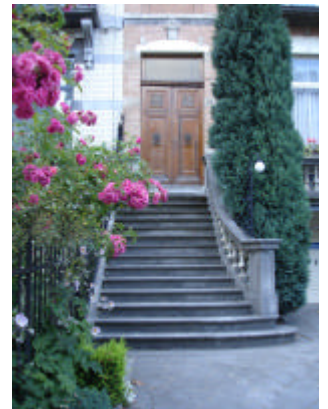
Toutefois, au XIX<sup>e</sup>, l'escalier extérieur réapparaît dans les maisons conçues avec un jardinet en façade.

Les maisons des notables ne sont pas quelconques ; pour marquer les différences sociales, elles offraient, à la vue de tous, un perron extérieur d'une dizaine de marches qui permettait de rejoindre directement le rez-de-chaussée surélevé.

L'escalier était très souvent bordé d'une rampe en fer forgé offrant l'occasion de développer des lignes sinueuses, des courbes et des motifs décoratifs comme de larges feuilles, des fleurs, des rosaces, qui assuraient une liaison avec les plantations du jardinet.

*Geneviève Vermoelen*

Sources d'informations : Archives d'Architecture Moderne.





## Urbanisme

### **Rue Crocq : un projet qui suscite beaucoup de réactions !**

Dans le quartier Dries, une demande de permis d'urbanisme pour construire un immeuble à appartements rue Crocq et pour transformer une maison de rapport – l'ancienne poste au coin Dries/Crocq – a mobilisé un grand nombre d'habitants qui se sont d'ailleurs réunis le mardi 30 janvier afin d'entendre les points de vue de tout un chacun et se mettre d'accord sur la tactique à adopter afin de faire valoir leurs nombreuses critiques face à ce projet.



**Le projet vu du bas de la rue Crocq ; l'ancienne poste située au croisement Crocq/Dries sera légèrement rehaussée.**

Les motifs de l'enquête publique sont les suivants :

- La réglementation relative à la conservation du patrimoine immobilier (actes et travaux à un immeuble datant d'avant 1932) ;
- le taux d'imperméabilisation dépasse 50% de la superficie du terrain ;
- le raccord des constructions avec celles du cadre environnant.

Wolu-Inter-Quartiers a été invité à la réunion d'habitants et a décidé de s'associer aux remarques pertinentes qui ont été émises durant l'enquête publique.

Voici une partie des remarques que nous comptons formuler lors de la commission de concertation qui se déroulera le mardi 13 février

à 10 h 45.

### **Le gabarit de ce projet nous paraît excessif.**

En effet, il se raccorde sur un bâtiment qui est déjà excessivement haut par rapport à la moyenne des bâtisses environnantes. Cette hauteur est prolongée trop loin vers la rue Dries vu la déclivité de la rue et se base, de plus, sur le bâtiment du coin qui sera rehaussé par le projet.

Vu la largeur de la rue, le gabarit proposé ne tient pas compte de son rapport aux maisons qui se situent en face.

### **Une mauvaise intégration.**

En proposant une toiture fort différente des toitures inclinées de ce

quartier, il casse fortement la cohérence des lieux. La coexistence de toitures plates, de décrochages, de terrasses et d'une toiture « bombée » souligne cette incohérence ; l'élévation vue de la rue Dries est éloquent à ce sujet.

Le style architectural est en discordance totale avec le reste du bâti. Un « geste contemporain » pose un problème d'intégration tout à fait différent dans le cas d'un bâtiment isolé ou d'un

ensemble d'appartements tel que proposé dans ce projet. De plus, l'architecture choisie souligne une forte horizontalité ; les fenêtres des étages se retrouvent sur une ligne horizontale alors que la rue est en pente.

### **La particularité de la parcelle de coin.**

La parcelle du coin devrait, à notre avis, être traitée comme unité et non reprise dans l'ensemble du projet quant à son implantation. Le projet à cet endroit nous semble trop dense. La proposition d'aménager deux grandes terrasses en prolongation du bâtiment du coin va provoquer une perte d'intimité certaine. Au-delà de ce bâtiment de coin, le reste du projet va provoquer des pertes d'ensoleillement pour les voisins proches.

### **Le taux d'imperméabilisation.**

Nous voudrions également avoir plus de précisions quant au fait que ce projet dépasse les 50% de la superficie du terrain en ce qui concerne le taux d'imperméabilisation.

Notre demande est claire : ce projet doit être complètement revu pour une meilleure intégration au quartier et de nouveaux plans doivent être soumis à une nouvelle enquête publique.

Le comité de quartier Dries s'oppose au projet tel que prévu. Il viendra présenter ses arguments à la commission de concertation.

Pour information, vous pourrez prendre connaissance de l'avis de la commission de concertation par téléphone au 02 761 28 13 à partir du vendredi 16 février ou le retrouver sur le site [www.wiq.be](http://www.wiq.be) à partir du mardi 20 février.

*Bernard Devillers  
Coordinateur*



**Une photo de l'ensemble de la rue montre bien la différence de hauteur entre les maisons à gauche et le futur projet qui s'alignera sur celle de droite.**

## **Bosquet marécageux Hof-ten-Berg : la tempête a bon dos !**

Ce samedi 20 janvier à 8h30, des riverains proches du bosquet marécageux Hof ten Berg ont été interpellés par le bruit des tronçonneuses qui abattaient des arbres dans le bosquet. Le propriétaire du terrain avait l'autorisation du Bourgmestre d'abattre 3 arbres qui menaçaient de tomber sur des passants. En cela, rien d'illégal car il en va de la responsabilité du propriétaire du terrain si un accident survenait.

Par contre, il voulait profiter de la présence des bulldozers pour également abattre des arbres "pourris" à l'intérieur même du terrain. La police a été appelée et le Bourgmestre est venu sur place.

Petit rappel : réel intérêt biologique de cette zone et situation juridique en cours : un permis d'urbanisme délivré par la Région mais contesté au Conseil d'Etat par plusieurs riverains pour vice de procédure ; en effet, ce permis a été

délivré sur base de deux rapports d'incidences remis en dehors de la procédure classique de l'enquête publique et pas de permis d'environnement : donc interdiction de tous travaux sur cette zone.

Finalement, le Bourgmestre a demandé au propriétaire de se contenter d'abattre les 3 arbres qui présentaient un danger. Et, s'il veut en abattre d'autres, il doit demander un nouveau permis.

Les services communaux font actuellement un rapport pour savoir si le propriétaire s'en est bien tenu à l'abattage des 3 arbres pour lesquels il avait un permis. Si ce n'est pas le cas, il recevra un pv. D'après nos informations, la Commune ne délivrera pas d'autre permis d'abattage d'arbres tant que la situation légale ne sera pas éclaircie.

Quoi qu'il en soit, le résultat visuel nous fait penser que l'intervention a été plutôt agressive et s'est focalisée sur la zone marécageuse, celle-là même qui pose problème au propriétaire puisque la prescription 0.4 du Plan Régional du Sol interdit



la suppression d'un plan d'eau naturel de plus de 100 m<sup>2</sup>

Espérons que l'on en reste là dans l'attente des deux décisions importantes : à savoir d'une part, celle du Conseil d'Etat à propos du permis d'urbanisme et, d'autre part, celle de la Ministre régionale de l'Environnement à propos du permis d'environnement.

Nous remercions les riverains qui, par leur vigilance, ont sans doute évité une intervention plus lourde du propriétaire sur la zone marécageuse.

*Bernard Devillers  
Coordinateur*



### **Hommage à Mère Hanquet**

Une blouse blanche sous une chasuble bleue, des molières noires, un loden quand il faisait vraiment très froid et un petit voile gris, mère Hanquet quitte la rue Dietrich pour la cure où elle reçoit qui vient et ils sont nombreux : vêtements, conseils, écoute, affection, ou simple attention.

Des lunettes carrées, un très large sourire toujours ouvert sur son cœur qui porte la Croix héritée du temps des cornettes, une sacoche noire qu'elle tient précieusement, mère Hanquet porte l'hostie aux malades :

soulager, reconforter, consoler toujours.

Une mémoire comme un fichier de la sûreté de l'Etat, forgé par l'amour de l'autre et qui vous disait, lorsqu'elle vous rencontrait, que vous étiez unique, qu'elle ne connaissait que vous. C'était sans aucune appréhension et en toute confiance que nous allions vous embrasser. Vous nous avez fait là le plus précieux des cadeaux, très chère mère Hanquet qui avez su si bien, laisser venir à vous les enfants que nous sommes et les apprivoiser pour vous en rendre responsable. Merci.

*Comité Parvis Saint-Henri/Lindthout*

### **Ciné-Club New Cubitus**

*« Une vérité qui dérange »  
d'Al Gore*



Un film (suivi d'un débat) à ne  
manquer sous aucun prétexte

**Le dimanche 4 mars  
à 15 h 15 et à 18 h 30**

**Centre Les Pléiades - Av. du Capricorne, 1A**

**Infos : B. Kesteman : 0477 54 65 01**

Pour obtenir des informations sur nos activités, sur les comités de quartiers et leurs représentants, n'hésitez pas à nous joindre. **Abonnement au Bulletin : 5 €/ an**  
Contact : Coordinateur : Bernard Devillers - Tél/Fax 02 762 39 44 ou en cas d'urgence 0478 42 47 83  
E Mail : woluinterquartiers@hotmail.com - Site : [www.wiq.be](http://www.wiq.be) - CCP n°000-0392213-42 -

**Wolu-Inter-Quartiers est une asbl reconnue par le Ministère de la Communauté française  
avec le soutien de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert.**